

VILLE DE DAX
PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU
02 FÉVRIER 2023
A 18H30

SOMMAIRE

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Compte rendu de Monsieur le Maire sur les actes accomplis en exécution de la délégation d'attribution du Conseil
- Communications

1 - RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE NOUVELLE AQUITAINE PORTANT SUR LA GESTION DE LA COMMUNE DE DAX - FIJ « GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE » EXERCICES 2016 A 2019 Rapporteur : M. Julien DUBOIS	Page 6
2 - CESSION TERRAIN NU SITUE A SEYRESSE Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 6
3 - CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX CELAYAN : DEMANDE DE SUBVENTION Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 7
4 - MISSION D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 8
5 - BILAN DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES SUR L'ANNÉE 2022 Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 9
6 - BIBLIOTHÈQUE-LUDOTHÈQUE : PROGRAMMATION CULTURELLE 2023 Rapporteur : Mme Martine LABARCHEDE	Page 10
7 - HALLES DE DAX : ÉTAL, CONDITIONS DE PRÉSENTATION D'UN SUCCESSEUR Rapporteur : M. Grégory RENDE	Page 12
8 - FÊTES DE DAX 2023 : TARIFS OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET PARTICIPATION FINANCIÈRE DES ASSOCIATIONS Rapporteur : M. Pascal DAGES	Page 13
9 - SAISON FESTIVE ET TAUROMACHIQUE 2023 : ORGANISATION DES SPECTACLES Rapporteur : M. Pascal DAGES	Page 14
10 - ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION : PARTICIPATION 2023 DE LA VILLE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT Rapporteur : Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON	Page 15
11 - SALLES MUNICIPALES : MODIFICATION DES MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION Rapporteur : M. Amine BENALIA BROUCH	Page 16
12 - RAPPORT ANNUEL EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES Rapporteur : Mme Marylène HENAUULT	Page 17
13 - RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023 Rapporteur : Mme Marylène HENAUULT	Page 18

14 - REFINANCEMENT DE DETTE ET ÉTALEMENT DE LA CHARGE DES INDEMNITES DE REMBOURSEMENT ANTICIPE INTEGREES AU CAPITAL Rapporteur : Mme Marylène HENault	Page 27
15 - RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL NON PERMANENT SUR UN CONTRAT DE PROJET Rapporteur : Mme Marylène HENault	Page 28
16 - TABLEAU DES EFFECTIFS ET CREATIONS DE POSTES : MISE A JOUR Rapporteur : Mme Marylène HENault	Page 29
17 - CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2022 ET 2023: REGLEMENT DU CONCOURS ET MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX Rapporteur : Mme Martine ERIDIA	Page 30
18 - CASINO MUNICIPAL DE DAX : RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION DE JEUX AU CASINO DE DAX Rapporteur : Mme Martine ERIDIA	Page 31
19 - CREMATORIUM MUNICIPAL : GESTION ET EXPLOITATION, CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC, AVENANT N°13 Rapporteur : Mme Martine ERIDIA	Page 32

SÉANCE DU 02 FÉVRIER 2023 à 18H30

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le jeudi 02 février à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 27 janvier 2023, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 27 janvier 2023
Nombre de présents	27	
Nombre de pouvoirs	8	Date de l'affichage : 07 février 2023
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, M. Alexis ARRAS, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, Mme Carine BROUSTAUT, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Didier ZARZUELO.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Mme Martine ERIDIA, Mme Martine LABARCHEDE, M. Vincent MORA, Mme Aline DUZERT, M. Benoît LAMIABLE, M. Guillaume SEGUIER, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Bruno JANOT.

POUVOIRS :

Mme Martine ERIDIA a donné pouvoir à M. Guillaume LAUSSU,
Mme Martine LABARCHEDE a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
M. Vincent MORA a donné pouvoir à Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON,
Mme Aline DUZERT a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,
M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Marylène HENAULT,
M. Guillaume SEGUIER a donné pouvoir à M. Grégory RENDE,
Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI a donné pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO,
M. Bruno JANOT a donné pouvoir à M. Yves LOUME.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET.

NB : Présence de Monsieur Vinc ent MORA à partir de la délibération n°8.

Le nombre de présents et / ou le nombre de suffrages exprimés peut différer d'une délibération à une autre : non participation au vote, retard, arrivée en cours de conseil, sortie en cours de conseil municipal ...

Monsieur le Maire

Bonsoir à toutes et à tous,

Je vous propose d'ouvrir cette séance du conseil municipal de la ville de Dax du 02 février 2023. Je vais commencer comme d'habitude en annonçant les absents ayant donné pouvoir.

Mme Martine ERIDIA a donné pouvoir à M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine LABARCHEDE a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU, M. Vincent MORA sera en retard et en attendant son arrivée a donné pouvoir à Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Aline DUZERT m'a donné pouvoir, M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume SEGUIER a donné pouvoir à M. Grégory RENDE, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI a donné pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO et M. Bruno JANOT a donné pouvoir à M. Yves LOUME.

Il nous faut également désigner une secrétaire de séance, Fanny MESPLET me fait un signe de la tête et me confirme son approbation et je l'en remercie. Elle sera donc notre secrétaire de séance.

Vous avez reçu le compte-rendu des actes pris en exécution des délégations qui m'ont été confiées par cette assemblée. Est-ce que cela appelle des observations ou des remarques ? Monsieur STETIN.

Monsieur Pierre STETIN

Bonsoir.

Ma question porte sur la décision numéro 2022-322, concernant le déménagement du dojo et des tatamis. Si j'ai bien compris, ils ont été déplacés dans un local privé, moyennant un loyer mensuel de 3 360 €. Je voulais savoir s'il y avait nécessité de faire des travaux et si oui, qui prend en charge ces travaux ?

Monsieur le Maire

Je sais que vous le savez, puisque vous l'avez affirmé dans une question, qui sera une question orale à l'issue de ce conseil municipal, la gestion assez efficace du démantèlement et démontage du Jaï Alai, initiés par la majorité précédente avec comme vous le savez, quelques problèmes, qui ont fait qu'il a fallu rattraper les choses. Initialement, nous pouvions démonter cette structure sans avoir à toucher aux murs du dojo mais en faisant les choses, nous nous sommes aperçus que c'était l'inverse. Donc oui, il a fallu démonter et reloger la section judo, ce qui apparemment vous pose problème mais nous y reviendrons. Nous avons voulu que cette association ne soit pas tributaire des erreurs faites par des élus par le passé. Quelques travaux sont à réaliser et se feront en régie afin d'adapter la salle que nous louons pour cette activité.

D'autres questions ?

Non, alors je vous propose de passer à l'ordre du jour de ce conseil municipal, en précisant qu'il y aura une question orale à l'issue de ce conseil puisqu'elle a été déposée dans les délais.

Le premier point concerne le rapport d'observation définitive de la chambre régionale des comptes portant sur la gestion de la compétence eau, gestion qualitative dans un contexte de changement climatique.

1) Objet : RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE NOUVELLE AQUITAINE PORTANT SUR LA GESTION DE LA COMMUNE DE DAX - FIJ « GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE » EXERCICES 2016 A 2019

Vous avez reçu ce document, qui reprend plusieurs points de la gestion de compétence. Vous avez sans doute lu que nous avons répondu aux quelques recommandations faites par les magistrats. Ce rapport ne soulève donc pas de sujet, ni de problème particulier.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Il n'y en a pas.

Il nous est donc demandé de **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle Aquitaine, portant sur la gestion quantitative de l'eau dans un contexte de changement climatique par la commune de Dax sur la période 2016-2019 et de la tenue du débat en séance. Pas besoin de voter, nous en prenons acte.

Nous pouvons donc passer au point numéro 2 qui concerne la cession d'un terrain nu situé à Seyresse et je donne la parole à Alexis ARRAS.

2) Objet : CESSION TERRAIN NU SITUE A SEYRESSE

Monsieur Alexis ARRAS

Vous saviez mes chers collègues que nous avons mis fin à un bail emphytéotique qui nous liait à l'Association régionale de formation professionnelle des industries du bois. Il y avait depuis les années 70 à Seyresse, sur une propriété communale, le CFA du bois qui a cessé ses activités et dont une partie est désormais à Morcenx.

Aujourd'hui, à la fois les bâtiments sont libres ainsi qu'une grande assiette foncière. Il se trouve qu'une partie de cette assiette foncière avait été intégrée dans une orientation d'aménagement programmée, c'est-à-dire qu'elle était devenue constructible pour des logements.

Il s'agit aujourd'hui de vendre cette partie d'assiette foncière qui nous appartient. Nous avons fait une sorte de mise en concurrence avec les offres qui nous ont été présentées par plusieurs promoteurs immobiliers. Nous avons retenu tout simplement l'offre la plus élevée qui est l'offre du groupe Nexity, qui correspond à 1 120 000 €.

Vous avez l'estimation réalisée par le service des Domaines qui est à 460 000 €.

Il vous est simplement demandé de bien vouloir :

APPROUVER la cession des parcelles de terrain nu, cadastrées AE n° 49 et 50, sises lieu dit « Puyo » à Seyresse et d'une contenance totale de 19 314 m², au profit de la société Foncier Conseil, au prix de 1 120 000 €,

AUTORISER Monsieur le Maire, à signer l'acte authentique correspondant qui sera reçu par Maître GAYMARD, notaire à Dax ou à donner procuration à cet effet, à tout clerc ou collaborateur de l'étude,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Je vous remercie.

Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas, je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, je vous remercie.

Alexis ARRAS toujours pour la construction de logements sociaux Celayan et une demande de subvention.

3) Objet : CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX CELAYAN : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Alexis ARRAS

C'est un dossier qui, je pense, ne vous surprendra pas, parce que nous avons un règlement d'intervention depuis plusieurs années pour accompagner la création de logements sociaux. Il s'agit là de verser la part communale de soutien à la production de logement social. Sur cette opération nous avons à la fois, vendu une partie de l'assiette foncière du terrain à 136 000€ pour une petite partie d'un terrain, qui fait partie du bilan foncier de la délibération suivante. Il s'agit tout simplement d'accompagner la part sociale qui sera réalisée dans l'opération Celayan.

C'est un dossier qui, je dois dire, est intéressant parce qu'il y aura environ 80 logements, 4 bâtiments de 2 étages, 1 bâtiment dédié au logement social et ce sera la même architecture. C'est-à-dire que quand nous traverserons le quartier, nous ne distinguerons pas le logement dit libre et le logement social. Il y aura une pleine intégration architecturale.

Je voudrais me permettre, Monsieur le Maire, de faire un petit commentaire par rapport à notre politique de la ville en général. J'ai lu des choses dans le Sud-Ouest qui ne correspondent pas à la réalité. A un moment donné, on ne peut pas les laisser passer.

J'ai lu que notre politique de l'habitat se limitait à des logements de standing ou à des résidences seniors-service. Je tiens à signaler que les 2 résidences seniors-services qui sont en construction actuellement à Dax, ont été autorisées par la majorité précédente, par vous mes chers collègues. C'est vous qui avez donné l'accord aux promoteurs de faire ces réalisations.

Je pense au site de l'ancienne entreprise Lapique où il aurait été plus intéressant de faire du logement familial, nous sommes à côté d'un groupe scolaire. Vous avez donné l'autorisation de faire une résidence seniors.

Je pense à l'ancienne clinique Saint Vincent qui était un dossier compliqué où à la rigueur pouvait se justifier le fait de faire une résidence seniors. Et je dois dire que sur ce dossier, que nous avons fait évoluer, c'est nous qui avons intégré une part sociale, c'est nous qui avons demandé à ce que la Clairsiennaise prenne en main un certain nombre de logements pour des seniors modestes.

Enfin, quand je lis que nous ne ferions que des logements de standing, je souris. Nous pourrions faire la liste de toutes les opérations de standing que vous avez signées durant le mandat précédent : l'Arrayade sur l'ancienne maison Daverat, c'est vous qui l'avez signée ; la Villa Blanc, c'est vous qui l'avez signée ; rue des Fusillés, l'immeuble de type Haussmannien dit logement de standing, c'est vous qui l'avez signé ; l'ancienne Maison Riberolles place de la Course, c'est vous qui l'avez signée. Je pourrais faire une liste de toutes les résidences de standing que vous avez livrées.

Je souhaiterais qu'à un moment donné, il y ait de la cohérence en politique. Lorsque nous avons eu les discussions sur le PLUIH, Madame BONJEAN a dit « Il faut ramener des CSP+ (catégories socioprofessionnelles plus) en centre-ville » et je constate que lorsque nous, nous le mettons en œuvre, nous sommes des hypocrites et lorsque c'est vous qui le faites, c'est vertueux. Donc à un moment donné, il va falloir mettre en cohérence vos actes et vos paroles.

Moi, je n'ai pas honte des opérations que nous avons signées sur ce mandat. Je n'ai pas honte car ce sont des opérations de diversité sociale, nous le voyons ce soir avec Celayan. Nous pourrions parler du Parc Saint Vincent, nous pourrions parler de l'Encatada. Nous pourrions parler de toutes les opérations où nous faisons de l'habitat équilibré parce qu'aujourd'hui les politiques de l'habitat que nous menons, elles vont du logement social au logement de standing et nous réfléchissons également sérieusement à l'accession sociale à la propriété. Donc, moi je n'ai aucune honte de la manière dont nous menons la politique de l'habitat.

Je voudrais dire que quand je vois ce genre de propos qui ne correspondent pas à la réalité, je me dis que nous ne sommes pas sur la même planète. Certains sont sur la planète idéologie et sectarisme.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

ATTRIBUER une subvention d'un montant de 6 700 € à la société Clairtienne pour la construction de 20 logements locatifs sociaux, opération « CELAYAN » située route de Saubagnacq à Dax,

APPROUVER la convention tripartite jointe en annexe,

AUTORISER Madame Martine DEDIEU 1ère adjointe au Maire à signer la convention tripartite, puisque Monsieur le Maire la signe en tant que Président de l'Agglomération du Grand Dax.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ? Non, pas de question.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci et merci pour ces précisions.

Point suivant, une mission d'inventaire du patrimoine culturel, toujours Alexis ARRAS.

4) Objet : MISSION D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL

Monsieur Alexis ARRAS

Je voudrais faire un petit chapeau et dire qu'est sorti dans la revue Urbanisme un numéro spécial sur le congrès de Sites et Citées remarquables. Je vous invite à acheter ce numéro spécial qui est, je crois, une belle idée de ce qu'est la politique patrimoniale à Dax et des débats qui ont eu lieu lors de cette manifestation remarquable.

Je voudrais remercier Monsieur le Maire ce soir.

Vous remercier parce que vous avez décidé de faire du patrimoine un axe fort de ce mandat et qu'aujourd'hui, c'est une décision forte que de continuer la mission d'inventaire, en tous cas de l'enrichir car aujourd'hui, un des enjeux, c'est de réaliser le site patrimonial remarquable.

Ce soir vous avez parlé des dossiers que nous avons retrouvés un peu en plan et bien celui-ci était un dossier en souffrance. Nous avons constaté que le document qui devait finaliser le SPR (Site Patrimonial Remarquable) était inexploitable, il a donc fallu tout

recommencer depuis le début. Aujourd'hui nous allons étudier le périmètre qui sera le plus pertinent pour réaliser ce site patrimonial remarquable. La personne que nous allons missionner dans le cadre de l'inventaire du patrimoine va nous accompagner afin de trouver le périmètre le plus pertinent.

Je dois dire également que nous allons aller plus loin que l'ancienne municipalité, puisque nous ne sommes pas simplement sur l'idée d'une aire de valorisation du patrimoine mais nous souhaiterions avoir un PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) si le Ministère de la culture nous l'autorise. S'il nous l'autorise, cela sera un outil intéressant et surtout ce sera un levier important pour continuer la revitalisation du cœur de centre-ville.

Aujourd'hui, il vous est tout simplement demandé d'amplifier la mission d'inventaire du patrimoine. Le plus simple maintenant est de faire voter la délibération.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter le Département des Landes et la Région Nouvelle-Aquitaine pour contribuer au financement de cette mission,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Je tiens à signaler effectivement que, dans notre démarche, nous sommes accompagnés à la fois par l'Inventaire de la région qui nous soutient financièrement et nous serons également soutenu normalement par le Conseil départemental.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

Nous allons à présent faire le bilan sur les opérations immobilières 2022.

5) Objet : BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES SUR L'ANNEE 2022

Monsieur Alexis ARRAS

Rien d'exceptionnel sur ce point. C'est chaque année le même document, puisque c'est une obligation légale de faire le bilan des acquisitions et des cessions.

Vous n'apprenez rien de particulier ce soir parce que, finalement, c'est le récapitulatif de l'ensemble des décisions qui ont été validées en conseil municipal.

La première partie des acquisitions, ce sont exclusivement des éléments de voirie ou des espaces publics qui sont entrés dans le domaine public, à l'euro symbolique. La rue de Prunus, le lotissement des Maraîchers, le lotissement les Jardins de Saubagnacq, le terrain nu de la rue Commandant d'Olce qui est le petit morceau qui permet d'ouvrir le parking.

Ensuite vous avez les cessions. Vous vous souvenez que nous avons vendu sur la zone artisanale de Broy de Haut un terrain pour un projet de padle. Que nous avons vendu route du Plateau un terrain pour une opération de Nexity.

Je tiens à signaler d'ailleurs au passage que cette délibération avait été votée à l'unanimité au printemps et que, je ne sais pourquoi, je ne sais pas ce qui s'est passé cet été, elle n'a pas été votée à l'unanimité à l'automne. Je pense que dans ce département, sur une opération où le bailleur social XL Habitat intervient, c'est la première fois que des

conseillers municipaux socialistes s'abstiennent sur une opération liée à XL Habitat ! Voilà, je tiens à le signaler. Je pense que c'est une première dans ce département.
Enfin, il y a un élément du patrimoine municipal qui était l'ancien immeuble de l'Arguia Théâtre que nous vendons 63 boulevard Claude Lorrain.
Il y a la fin du bail emphytéotique du CCAS rue du Palais.
Ensuite, je vous épargne l'ensemble des éléments liés aux servitudes d'Enedis.
Si je ne me trompe pas, nous devons prendre acte de cette présentation.

Monsieur le Maire

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

PRENDRE ACTE du bilan des opérations immobilières effectuées au cours de l'année 2022,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce bilan.

Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

Nous passons à présent à la programmation culturelle 2023 pour la bibliothèque-ludothèque. Martine LABARCHEDE étant souffrante, nous lui souhaitons un prompt rétablissement, c'est Martine DEDIEU qui va nous présenter cette programmation.

6) Objet : BIBLIOTHÈQUE-LUDOTHÈQUE : PROGRAMMATION CULTURELLE 2023

Madame Martine DEDIEU

Merci Monsieur le Maire, chers collègues.

Tout au long de l'année, la programmation culturelle de la bibliothèque-ludothèque se construit autour de rendez-vous nombreux et adaptés à tous les publics. Ces actions, créatrices de liens avec les usagers, sont la valeur ajoutée de la bibliothèque. Elles ouvrent des espaces d'échanges, de rencontres et de pratiques dans la ville : elles la font vivre et étoffent son actualité.

Dans une période traversée par la crise économique et sanitaire, ce programme fait de la bibliothèque-ludothèque un lieu privilégié dans l'espace public. A travers le livre, le cinéma (DVD) et le jeu (de société et vidéo), il est garanti à chaque habitant la possibilité d'entretenir sa curiosité, de prendre le temps du débat, de la réflexion, de l'expression, du loisir et de l'évasion.

La programmation culturelle de la bibliothèque-ludothèque pour l'année 2023 est la suivante :

Les parcours d'Éducation artistique et culturelle. « Lectures musicales ou quand l'art oratoire se raconte en musique ». C'est un projet croisé avec le service culture, le conservatoire municipal et la bibliothèque-ludothèque autour du spectacle « Musique en vers » présenté à l'Atrium le 13 mars 2023 (public scolaire exclusivement). Ce projet est destiné à une classe de CM2, une classe de 6ème et une classe du conservatoire. Il associe, de manière ludique, la familiarisation avec la musique et la poésie et la prise de parole en public.

« On joue à la manière d'Hervé Tullet ? ». C'est un projet autour de la littérature jeunesse « À la découverte d'un auteur-illustrateur ». Ce projet est destiné à 2 classes de maternelle. Il permet de transmettre le goût du livre et de la lecture aux tout-petits, de cultiver sa curiosité, sa sensibilité et son plaisir et de s'approprier des pratiques artistiques.

Une restitution des œuvres réalisées par les enfants sera organisée sous la forme d'une exposition originale.

Créés et animés par les bibliothécaires et les ludothécaires, ils n'engendrent pas de dépense particulière pour le service.

Les parcours proposés aux établissements scolaires pour le 2ème semestre 2023 sont à l'étude.

Les actions pour les publics éloignés du livre ou de la langue française :

La bibliothèque-ludothèque accompagne les publics à la découverte de la lecture plaisir, des biens culturels que constituent les jeux et dans l'apprentissage du français. Elle travaille en partenariat avec les établissements scolaires, associatifs et institutionnels :

- Accueils réguliers de classes et de crèches (plus d'une centaine d'accueils à l'année) : le coût du transport scolaire de l'école à la bibliothèque-ludothèque est pris en charge par le service
- Accueil de dispositifs de promotion de la lecture et d'accompagnement aux apprentissages scolaires : bénévoles du Goût de Lire, enfants participant à l'atelier Coup de pouce CLI, etc.
- Accueil parents-enfants dans le cadre du réseau REAAP (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents piloté par la Caisse d'allocations familiales)
- Accueils trimestriels d'élèves allophones du collège Léon des Landes
- Accueil sur rendez-vous de groupes d'adultes encadrés par des organismes de formation ou d'insertion (AFEC, INSUP, CADA, etc.)
- Partenariat avec la Maison de l'Enfance pour accompagner les parents de tout-petits dans l'appropriation de la bibliothèque-ludothèque
- Maintien du portage de livres à domicile et des lectures en EHPAD
- Création de passerelles entre le service jeunesse et la bibliothèque
- Accueil de groupes d'enfants de l'IME et de l'hôpital de jour

Les Rencontres d'auteurs :

Les rencontres d'auteurs en 2023 sont à l'étude : des rendez-vous seront proposés au public pendant l'année en lien avec l'actualité éditoriale ou culturelle du territoire.

Les Berges éphémères, comme vous le savez me tiennent particulièrement à cœur !

Le salon de lecture et le salon de jeux de plein air sont des incontournables de l'opération Berges Éphémères. Ils sont ouverts les mardis et les jeudis. Des séances de lecture à voix haute, des ateliers, un rendez-vous ludique et des soirées jeux animent ces salons.

Le Festival Itinéraires :

Au mois d'octobre 2023, la programmation de la bibliothèque entrera en résonance avec le thème du festival Itinéraires de la Médiathèque Départementale des Landes.

Le Spectacle petite enfance :

En 2023, la bibliothèque-ludothèque conviera les tout-petits et leurs parents à un spectacle inspiré de la littérature jeunesse. Cette forme, techniquement légère et aux jauges réduites (80 spectateurs au maximum), offre une proposition complémentaire à la programmation jeune public de l'Atrium. Un spectacle à partir de 4 ans, spécialement conçu par Sylvie Batby de la Compagnie La Marge Rousse et en lien avec le PEAC « On joue à la manière d'Hervé Tullet ? » est actuellement à l'étude pour la bibliothèque-ludothèque.

Les Rendez-vous réguliers :

La bibliothèque-ludothèque reconduira les rendez-vous réguliers :

- les Ateliers du Samedi (DIY et loisirs créatifs), qui seront ponctuellement complétés par les Ateliers du Mercredi, à destination des enfants et de leurs parents
- le Club Culture
- les Soirées jeux modernes et jeux vidéo

- les Après-midis jeux pour les seniors
- les rendez-vous « Raconte à mon ventre » et la Bébéo[thèque]
- les Heures des histoires

La bibliothèque-ludothèque initiera un rendez-vous tout nouveau autour de la pratique du tricot et du crochet : « Tricote & Crochète ». Des rendez-vous réguliers seront proposés aux usagers, quelque soit leur niveau de pratique ou leur âge. Leurs objectifs sont nombreux : rompre l'isolement, partager son savoir-faire, créer du lien avec d'autres, ou tout simplement passer un moment agréable avec de la compagnie tout en tricotant dans un lieu convivial. Il s'agit également de valoriser les collections de l'établissement.

A terme, des projets en transversalité avec d'autres services (musée, atelier municipal d'arts plastiques, parcs et jardins, berges éphémères) pourront être envisagés sur des actions « hors-les-murs » : pixel art, tricot urbain...

La participation à « Dax Tellement Noël » :

Dans le cadre de « Dax tellement Noël », en complément de ses rendez-vous mensuels habituels et de sa traditionnelle Dictée de Noël, une journée ludique sera proposée pour un public intergénérationnel et familial. Cet événement ludique, culturel et gratuit sera construit sur la thématique de Noël et durera 8 heures en journée continue. Il constituera un événement phare pour la bibliothèque-ludothèque et pour la ville.

L'animation aura lieu salle René Dassé : idéalement située en centre de ville et au cœur des actions liées à « Dax tellement Noël », cette salle jouit d'espaces confortables et modulables, permettant confort pour les usagers et visibilité pour le public (portes vitrées). La programmation 2023, à l'étude, sera construite sur les modèles précédents : Lego-Duplo en 2021 et Kapla en 2022.

Vous avez le détail du budget ci-dessous qui est de 12 700 €

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER la programmation culturelle 2023 de la bibliothèque-ludothèque municipale,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur le Maire

Pas de question, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Nous enchaînons avec les halles de Dax et les nouvelles conditions de présentation d'un successeur et je laisse la parole à Grégory RENDE.

7) Objet : HALLES DE DAX : ETAL, CONDITIONS DE PRESENTATION D'UN SUCCESSEUR

Monsieur Grégory RENDE

Merci Monsieur le Maire et bonsoir à tous.

Les commerçants des Halles exploitent chacun un étal sur le domaine public communal. Cette occupation est précaire, révocable et assujettie au paiement d'une redevance de 10 à 12 €/m² selon le niveau d'équipement livré.

Une convention entre la ville et l'étalier formalise le lien juridique pour une durée de 5 ans. Pendant cette période, il est permis au commerçant de trouver un successeur s'il souhaite quitter l'étal. Préalablement, ce successeur, soumis aux mêmes règles de fonctionnement, doit recevoir un avis favorable de la ville.

Pour que l'étalier initial puisse présenter un successeur, une durée minimum d'exploitation est nécessaire. Cette durée doit être fixée par délibération du conseil municipal conformément à l'article L2224-18-1 du Code général des collectivités territoriales. Le successeur prend l'étal pour la durée restante de la convention initiale.

Comme évoqué en commission commerce, il est donc proposé au conseil municipal de fixer la durée minimum d'exploitation à 1 an.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

FIXER à 1 an minimum la durée d'activité d'un étalier pour présenter un successeur au sein des Halles de Dax,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

Pascal DAGES à présent pour les tarifs d'occupation du domaine public et la participation financière des associations pour les fêtes de Dax 2023.

8) Objet : FÊTES DE DAX 2023 : TARIFS OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET PARTICIPATION FINANCIERE DES ASSOCIATIONS

Monsieur Pascal DAGES

C'est une délibération que nous votons chaque année. Comme vous le savez plusieurs sociétés occupent le domaine public. Les restaurateurs, cafetiers, forains et marchands ambulants.

Comme tout le monde nous sommes contraints d'augmenter les tarifs d'occupation du domaine public, ils sont proposés avec une augmentation générale de 6 %.

Pour les autres commerçants qui ont un tarif spécial qui leur permet de solliciter un étalage au droit de leur commerce, il y aura une augmentation, le tarif passera de 70 à 74 euros pour la période des fêtes de 50 à 53 euros.

Concernant les associations, les associations de l'Estanquet installées sur le parc, des bodegas signataires de la charte des bodegas associatives, une augmentation de 100 euros. Les tarifs 2022 seront modifiés de la façon suivante : 800 euros pour les débits de boissons temporaires de catégorie III et 600 euros pour les débits de boissons temporaires sans alcool, soit une augmentation de 100 euros pour chacune des catégories.

Les recettes sont bien entendu prévues au budget des fêtes de la ville de Dax pour l'exercice 2023.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

FIXER les tarifs d'occupation du domaine public communal à l'occasion des fêtes de Dax 2023, conformément aux tableaux de l'annexe 1,

FIXER les participations financières des associations autorisées à exploiter un débit de boissons temporaire de catégorie III, ou un débit de boissons temporaire sans alcool sur le domaine public communal, conformément au tableau de l'annexe 1,

APPROUVER l'ensemble des dispositions particulières concernant l'occupation du domaine public communal, joint en annexe 2,

APPROUVER le projet de convention des bodegas associatives, annexe 3,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté avec 7 abstentions. Merci.

Pascal DAGES toujours pour l'organisation des spectacles durant la saison festive et tauromachique 2023.

9) Objet : SAISON FESTIVE ET TAUROMACHIQUE 2023 : ORGANISATION DES SPECTACLES

Monsieur Pascal DAGES

Une délibération purement formaliste qui autorise Monsieur le Maire à signer les documents et contrats relatifs à l'organisation générale de la saison festive et tauromachique 2023. Il y a un mandataire espagnol, domicilié en Espagne, qui assurera pour le compte de la ville, les déclarations et le paiement des charges sociales des toreros et novilleros espagnols et de leur cuadrilla auprès de la sécurité sociale espagnole.

Le montant des charges sociales est estimé à 80 000 €, étant entendu que la ville paiera au regard des montants exacts des dépenses à l'issue de la saison.

La ville de Dax devra également prendre en charge les frais d'hébergement et de restauration de tous les novilleros et de leur cuadrilla, comme chaque année. Prendre en charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration de toutes les autres personnes apportant leur concours à l'organisation des spectacles taurins. Verser une somme forfaitaire correspondant à l'ensemble des spectacles taurins de la temporada, de 3 100 € aux alguazils et de 4 500 € à l'arrastre, pour remboursement de leurs frais. Dans l'hypothèse de modifications du programme taurin, cette somme sera réactualisée proportionnellement aux spectacles effectivement réalisés.

Concernant les frais des mayorales, un versement journalier de 90 € et de 47 € par taureau, 27 € par novillo (novillada piquée), 16 € par novillo (novillada non piquée) et 12 € par vache.

Le remboursement des frais de transport est prévu : prise en charge du billet de retour (en train) ou, si un autre moyen de transport est utilisé, 0,37 € par kilomètre.

Dans le cas d'annulation ou de report pour cas de force majeure, d'un spectacle taurin ou populaire, il convient que la ville assume l'ensemble des frais engagés pour son organisation. En cas d'annulation les frais de transport, les frais de restauration et d'hébergement seront remboursés par la collectivité, si et seulement si la date d'annulation intervient dans un intervalle restreint ayant amené effectivement les dépenses précitées.

Enfin, dans le contexte persistant de la crise sanitaire de la COVID-19, l'organisateur se réserve le droit de ne pas mettre en œuvre le programme établi par la commission taurine, si l'ensemble des conditions de sécurité n'est pas rempli. Ce renoncement ne donnera lieu à aucune indemnité et cette clause figure dans les contrats.

La ville de Dax assure également l'engagement des contrats et prestations pour les spectacles festifs.

De manière identique et dans le contexte de la crise sanitaire, l'organisateur se réserve le droit de ne pas mettre en œuvre le programme établi par la commission des fêtes populaires, si l'ensemble des conditions de sécurité n'est pas rempli. Ce renoncement ne donnera lieu à aucune indemnité et cette clause figurera également dans les contrats.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif des fêtes de la ville de Dax, exercice 2023.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER l'organisation des spectacles taurins et festifs telle qu'énoncée ci-dessus,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer les contrats des spectacles taurins et populaires et tout document s'y rapportant.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité. Merci.

Nous passons à présent à la participation de la ville aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association. Je laisse la parole à Marie-Constance LOUBERE BERTHELON.

10) Objet : ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION : PARTICIPATION 2023 DE LA VILLE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Madame Marie-Constance LOUBERE BERTHELON

Merci Monsieur le Maire.

Conformément à l'article L.442-5 du Code de l'éducation, la commune est tenue de participer aux dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association. Ces dépenses sont prises en charge par la collectivité, sous forme d'une contribution forfaitaire par élève et par an.

Pour l'année 2023, il est proposé de maintenir le montant versé par élève au titre de cette participation :

- 1 344 € par élève en maternelle, pour un effectif de 62 élèves dacquois scolarisés à l'école maternelle privée (- 7 élèves par rapport à 2021/2022),

- 564,50 € par élève en élémentaire, pour un effectif de 150 élèves dacquois scolarisés à l'école élémentaire privée (- 11 élèves par rapport à 2021/2022),

Le montant total de cette participation forfaitaire s'élèverait à 168 003 €. Cette dépense est susceptible d'être réajustée en fonction des effectifs qui seront constatés à la rentrée de septembre 2023.

Les crédits correspondants à cette contribution forfaitaire seront inscrits au budget primitif de la ville de Dax, exercice 2023, chapitre 65.

En outre, la ville assure un certain nombre de prestations annexes (participation à la fête de Noël, transport vers les installations sportives, mise à disposition d'éducateurs sportifs) et ce, pour un montant de 15 662,06 € (référence compte administratif 2021).

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

FIXER la contribution forfaitaire de la ville au fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association pour l'année 2023, à hauteur de :

- 1 344 € par élève dacquois en école maternelle
- 564,50 € par élève dacquois en école élémentaire

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité. Merci.

Amine BENALIA BROUCH à présent pour les modifications des modalités de mise à disposition des salles municipales.

11) Objet : SALLES MUNICIPALES : MODIFICATION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION

Monsieur Amine BENALIA BROUCH

Merci Monsieur le Maire.

La délibération du conseil municipal en date du 25 juin 2015 fixe les modalités de mise à disposition des salles municipales aux particuliers, aux associations et à tout autre utilisateur.

Il est proposé de supprimer les salles de l'EVAC, les salles des Halles, la Maison de la Barthe et le carreau des halles, soit parce que ces espaces ne sont plus disponibles ou sont régis par de nouvelles délibérations.

Il est proposé également de supprimer les chèques de caution compte tenu des modifications de gestion des chèques imposées par la DGFIP et l'impossibilité de mener des états des lieux contradictoires avant et après la mise à disposition des salles.

Enfin, la maison de quartier de Saubagnacq est désormais équipée d'une alarme anti-intrusion.

La tarification des interventions est stipulée sur ladite délibération.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER les tarifs de location mis à jour et figurant en annexe, tenant compte de la suppression d'informations obsolètes et de la facturation des interventions de télésurveillance,

APPROUVER la suppression du dépôt de caution préalable à la mise à disposition des salles,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté avec 7 abstentions. Je vous remercie.

Je passe la parole à Mylène HENault pour le rapport d'égalité femmes / hommes.

12) Objet : RAPPORT ANNUEL EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Madame Mylène HENault

Merci Monsieur le Maire.

Les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants sont tenues de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget. Le rapport en lui-même fait 30 pages, je vais donc vous résumer un peu la chose et surtout ce qu'il faut en retenir.

Tout d'abord, pas de distorsion majeure sur les données genrées en matière d'égalité femmes hommes. Les chiffres clés au 31 décembre 2022, il y avait 405 agents répertoriés 52,6 % de femmes et 47,4 % d'hommes. Taux de féminisation légèrement inférieur à celui de la moyenne nationale qui est de 61 %. Celui-ci est lié en partie au pôle technique important à Dax et à la gestion des installations sportives.

Il n'y a pas de déséquilibre dans la répartition par catégorie au niveau des fonctions entre les femmes et les hommes.

A souligner, une répartition équilibrée sur les postes de direction, de responsables de service, avec une proportion plus importante en faveur des femmes sur ces postes.

Les postes à temps non complet sont majoritairement occupés par des femmes, ce sont des postes principalement au sein des écoles et des services d'entretien des locaux. Mais il y a une démarche en cours pour compléter les heures des agents sur ces postes et lutter contre la précarisation. Le temps partiel est également plus présent chez les femmes et il est choisi par ces femmes.

Pas de distorsion ou de déséquilibre dans le déroulement de carrière et de promotion des femmes et des hommes, une veille est menée chaque année sur ces questions. Des moyens de rémunération des fonctionnaires quasi équivalents.

C'est une volonté de la collectivité de s'inscrire dans une démarche pro-active sur ces sujets sous le prisme du plan annuel-pluriannuel voté.

Alors, il y a des actions qui ont été initiées en 2022 et qui vont perdurer sur 2023 : Développer la production et l'analyse de données sur l'égalité femmes hommes via les différents tableaux de bord, outils, logiciels, etc ... Installer et concrétiser un portage administratif de l'égalité femmes hommes. Sensibiliser et former les agents à l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à la prévention et lutte contre toutes les formes de discrimination, violence et harcèlement. Intégrer pleinement l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans le cadre des politiques de gestion des ressources humaines. Ça c'était pour la ville de Dax.

Il y a un bilan public sur le territoire du Grand Dax. Des actions prioritaires ont été fléchées dans le cadre de contrats de ville pour réduire les inégalités femmes hommes. Les chiffres clés : la population Dacquoise est légèrement plus féminine, 54 % de femmes. Ces femmes sont surreprésentées dans les classes d'âges les plus âgées. 61,5 % des ménages d'une seule personne sont des femmes. Les familles mono parentales concernent majoritairement des femmes seules. Les femmes sont plus concernées par les postes à temps partiel que les hommes et l'écart de salaire est en faveur des hommes dans toutes les classes d'âges.

Le bilan des actions menées en 2022 et la perspective 2023, ce sont l'emploi et l'insertion professionnelle avec l'accompagnement de femmes éloignées de l'emploi ou à la recherche d'emploi. Le sport aussi pour rompre l'isolement et à travers « rugby citoyenneté ». Proposer la pratique d'activités sportives et des ateliers santé. Des actions en faveur du bien être en direction des femmes. Et enfin, la connaissance des droits et l'aide aux victimes sur des thématiques citoyenneté, des discriminations, des violences conjugales et les infractions pénales.

Voilà en résumé ce que contient le rapport égalité femmes hommes.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

PRENDRE ACTE de la présentation de ce rapport ci-annexé sur l'égalité femmes – hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2023.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ? Non pas de question.

Nous prenons acte de cette présentation.

Et nous passons, vous en avez parlé Mylène, à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2023.

13) Objet : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Madame Mylène HENault

Ce débat sur les orientations budgétaires, c'est l'occasion de présenter l'évolution de l'environnement économique et réglementaire, le contexte financier issu du dernier exercice budgétaire et enfin les principales orientations budgétaires pour 2023.

Le contexte économique, il faut simplement retenir que l'inflation à la fin de l'année 2022 est de 5,2 % et que les indices des prix de l'énergie et du carburant sont très volatiles.

Le contexte sur le plan national, ce sont des dépenses communales au plus haut niveau, en effet, la hausse des prix sur les collectivités serait de 7,2 % en 2022 contre 5,2 % pour l'indice des prix à la consommation des ménages.

La loi de finances pour 2023, plusieurs mesures.

Tout d'abord des mesures contre l'inflation.

Le filet de sécurité énergétique est prolongé pour 2023 et a été élargi. Il sera disponible à l'ensemble des collectivités, départements et régions compris, avec différents critères.

« L'amortisseur électricité », seules les collectivités qui payent leur électricité plus de 180 euros / MWh sont concernées.

Enfin 320 millions d'euros d'augmentation de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Cette enveloppe supplémentaire aboutira à ce que 95 % des collectivités voient leurs dotations se maintenir ou augmenter en 2023.

Il y a des mesures pour la transition écologique.

La création du fonds vert. Le fonds vert de 2 milliards d'euros est destiné aux collectivités pour financer leurs investissements dans le cadre de la transition écologique.

Une aide exceptionnelle de 300 millions d'euros en faveur des collectivités qui organisent des transports publics, dont 200 millions pour Ile-de-France Mobilités. Donc, je pense que sur les territoires des collectivités il y en aura un peu moins.

La loi de finances pour 2023 prévoit plusieurs mesures fiscales.

Taxe sur les logements vacants et majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Un report de deux ans de l'actualisation des valeurs locatives d'habitation. Un report de 2 ans de l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels. Et enfin, il y a une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation. Les bases de la taxe foncière augmenteront de 7,1 % en 2023. Il y aura une répercussion sur la taxe foncière.

Le bilan de 2022.

L'évolution des dépenses et des recettes réelles.

Nous avons des dépenses de fonctionnement en hausse de 4,3% soit environ 1,2 million d'euros. Cela est dû à la hausse des charges de personnel, 700 000 €, en raison des mesures de revalorisations nationales et la hausse du prix du gaz à 600 000 €.

Mais nous avons une progression des recettes plus importante que les dépenses de 4,6% , plus 1,5 million d'euros hors recettes exceptionnelles, qui sont en partie dues aux recettes fiscales suite à la revalorisation nationale annuelle des bases des impôts.

Focus sur le personnel. Ce qu'il faut retenir c'est l'impact financier lié à la revalorisation du point d'indice de plus 3,5 % du 1^{er} juillet 2022. En 2022 nous avons dû payer 251 058 euros en plus sur la masse salariale. Sur 2023, nous allons le voir ce sera 489 332 euros.

Une progression de l'épargne qui a une tendance inversée, c'est-à-dire qu'en 2021 nous avions 4,1 millions d'euros d'épargne brute et en 2022, elle a augmenté à 4,4 millions d'euros. L'épargne nette qui se situe à 1,6 million d'euros en 2022 contre 1,2 million d'euros en 2021. Je rappelle que depuis 2 ans cette épargne nette est devenue positive alors qu'auparavant, elle était négative.

Sur les investissements, ce sont des dépenses d'équipement qui s'élèvent à 3,5 millions d'euros en 2022, sans recours à l'emprunt, puisque cela a été fait en autofinancement principalement.

Un désendettement, une dette qui diminue de 2,7 millions d'euros sur un an. C'est-à-dire que, comme nous n'avons pas fait d'emprunt, forcément le remboursement de l'annuité, lui, a diminué notre endettement. Et une capacité de désendettement, c'est-à-dire l'encours de dette sur l'épargne brute, qui passe de 11,1 années à 10 ans. Nous avons amélioré notre capacité de désendettement en 2022.

En ce qui concerne les orientations budgétaires 2023.

La ville doit faire face à la hausse des coûts de personnel, liée aux mesures nationales de revalorisation du traitement des agents publics, ainsi qu'à la hausse massive des coûts de l'énergie.

Pour poursuivre son objectif d'amélioration des équilibres financiers, des mesures de sobriété ont été prises, tant sur le plan énergétique que sur le fonctionnement courant.

L'objectif est de retrouver une épargne suffisante pour faire face au remboursement de la dette et permettre d'investir en ayant recours à l'emprunt de façon modérée.

Conformément aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC), l'objectif sera également de s'engager dans une démarche de désendettement durable, afin de retrouver un niveau d'endettement plus soutenable.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2023.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont attendues en hausse de 1,2 million d'euros, plus de 4,2 %, en précisant de budget à budget.

Les charges de personnel sont attendues en hausse de 0,6 million d'euros, plus 3,7% par rapport au budget 2022, en lien avec : le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), l'impact en année pleine de la hausse du point d'indice que nous avons vu tout à l'heure, la nouvelle revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2023 et la généralisation de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat).

Les charges de fonctionnement courant sont attendues en hausse de 0,9 million d'euros en raison de la hausse des coûts de l'énergie qui est de plus 1,2 million d'euros. Mais hors énergie, les dépenses courantes sont prévues en baisse de 0,5 million d'euros.

Nous noterons au passage, qu'en dehors des augmentations des coûts de l'énergie, nous faisons un effort de gestion sur les dépenses courantes de fonctionnement.

Sur le personnel, le tableau parle de lui-même. La masse salariale est en augmentation mais nous venons de voir pourquoi et elle est prévue à pratiquement 16 000 800 pour 2023.

Sur les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont attendues en hausse de 1,4 million d'euros soit plus 4,2 %. Les recettes des services devraient progresser de 156 000 €.

Les recettes fiscales évolueront sensiblement en 2023 avec la revalorisation nationale des valeurs locatives, plus 7,1 %, pour atteindre 25,9 millions d'euros, soit plus 1,2 million d'euros. Les recettes de dotations et subventions devraient rester stables à 5,3 millions d'euros.

L'évolution de l'épargne pour 2023.

Les perspectives financières montrent une hausse de l'épargne brute prévisionnelle du budget principal en 2023, hors résultats antérieurs, par rapport aux exercices précédents, soit environ plus 168 000 € par rapport au budget primitif 2022.

En ce qui concerne l'investissement, il est prévu 7,8 millions d'euros d'investissements sur le budget principal. Les principaux travaux que nous pouvons citer ce sont la bibliothèque municipale avec 0,7 million en 2023 sur un total estimé à 1,2 million d'euros sur deux ans ; les travaux du quartier Cuyès, 1,3 million d'euros mais qui seront finalisés sur 2023 ; l'entretien du patrimoine bâti de la ville, 1,8 million d'euros dont 0,3 million d'euros pour les écoles et 0,2 million d'euros pour les arènes, il sera créé à cet effet une AP/CP de 1,2

million d'euros puisque des travaux seront effectués sur 3 ans dans les arènes. Il est également prévu la rénovation du balcon de l'Adour pour 0,4 million d'euros. Une rénovation urbaine à 1,2 million d'euros dont 0,3 million pour l'éclairage public et 0,1 million d'étude sur le devenir du marché couvert, là aussi une AP/CP d'environ 0,2 million d'euros sera créée. Également des travaux de préservation de la basilique antique pour 0,7 million d'euros et la sécurité pour 100 000 euros.
Voilà pour les principaux investissements.

Le financement de la section investissement 2023.

Comme vous le voyez, une grosse partie grâce à l'autofinancement. Il est simplement envisagé un emprunt à hauteur de 0,5 million d'euros en 2023 contre un remboursement de 2,9 millions d'euros, afin de poursuivre le cycle de désendettement engagé en 2022 à moins 2,4 millions d'euros.

Le tableau suivant vous montre l'objectif de désendettement. C'est une prospective de 2023 à 2026. En 2023, le désendettement devrait être de 1,7 million d'euros. L'objectif pour les années suivantes, suite aux recommandations de la CRC je le rappelle, est à minima de moins 500 000€ par an pour atteindre une baisse cumulée de 5,7 millions d'euros depuis 2020.

En ce qui concerne les budgets annexes.

Pour 2023, l'objectif pour le budget annexe des fêtes est de se rapprocher de l'équilibre sans subvention du budget principal. Cet objectif ambitieux ne pourra être atteint qu'avec une recherche d'économies sur les coûts d'organisation des fêtes et une optimisation des recettes.

Le budget annexe des activités assujetties à la TVA s'équilibre en fonctionnement par ses propres ressources et couvre le remboursement des emprunts. En investissement, le budget 2023 va prévoir le solde de l'opération de réhabilitation des halles pour 100 000 euros.

Le budget annexe du stationnement, en investissement, le budget 2023 va prévoir également le solde des travaux d'aménagement urbain des halles pour 200 000 euros.

Et enfin les budgets annexes des boues et eau thermale. Ces deux budgets, particulièrement touchés par la crise sanitaire en 2020 et 2021, ont nécessité une actualisation des tarifs de vente de l'eau thermale et des boues en 2023 de manière à pérenniser l'activité.

En conclusion, ce qu'il faut retenir des orientations budgétaires pour 2023 :

- Maîtriser des dépenses de fonctionnement pour faire face aux dépenses subies, liées à la crise économique et poursuivre le redressement des finances de la ville.
- Ne pas augmenter les taux de fiscalité de la commune pour préserver le contribuable.
- Poursuivre les investissements pour la sauvegarde des équipements municipaux dont l'état n'a cessé de se dégrader depuis des années.
- Investir de façon raisonnée et pertinente pour favoriser l'attractivité de la ville, tout en continuant le cycle de désendettement engagé en 2022.

Voilà pour le débat d'orientations budgétaires 2023.

Est-ce que vous avez des questions ?

Monsieur le Maire

Alors, Monsieur LOUMÉ.

Monsieur Yves LOUMÉ

Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous prenons acte de vos orientations budgétaires et des politiques que vous souhaitez prioriser, pour les années à venir. Nous avons analysé avec attention ce rapport, il ne vous étonnera pas que nous y trouvons à redire.

En dépenses de fonctionnement d'abord, trois diaporamas commentent la hausse des coûts de personnel, une seule expose les investissements envisagés sur l'exercice et il n'y en a aucune sur les politiques à destination des habitants. Chacun en déduira ce qu'il souhaite mais nous y reviendrons. Les coûts de personnel augmentent donc, notamment suite, vous l'avez dit Madame l'Adjointe, à la revalorisation du point d'indice dû à l'inflation. Monsieur le Maire, pour notre part nous nous en réjouissons, pour les agents de cette collectivité et de toutes les autres. Dans la période que nous traversons tous, une hausse des salaires pour faire face à l'augmentation du coût de la vie est une bonne nouvelle.

Les hausses, parlons-en. Les recettes des services sont attendues en progression de 156 000 €. Nous n'avons aucun mal à le croire, bon nombre de tarifs municipaux augmentent, pour certains cela peut s'entendre, pour d'autres beaucoup moins.

Puisque nous évoquons les augmentations de tarifs, nous constatons une hausse attendue de la taxe foncière de 7,1%. Je rappelle que celle-ci a déjà été augmentée suite à la mise en place de la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). L'absence d'augmentation des impôts n'était-elle pas une de vos promesses de campagne ? Vous nous répondrez bien sûr, pas de hausse sur les bases communales, « rhétorique quand tu nous tiens » ! Toujours est-il que factuellement, ne vous en déplaît, les impôts augmentent à Dax. Pour toute réclamation, nous vous invitons à vous adresser à votre Première Adjointe représentante locale, en fonction des enjeux électoraux du parti présidentiel.

Nous y relevons également le désendettement engagé et l'absence de nouvel endettement claironné. Considérant que depuis votre arrivée vous vendez, dès que l'occasion se présente, le patrimoine municipal, nous serions tentés de vous dire « heureusement ! » Heureusement que vous n'avez pas recours à l'emprunt quand vous annoncez régulièrement les cessions immobilières de biens, propriétés de la ville. Pour preuve, les deux délibérations que vous soumettez ce soir à l'approbation du conseil municipal. L'une faisant le bilan des cessions 2022 pour 480 355 €. Est-ce le bon montant ? L'autre, validant la cession de deux parcelles nues pour un prix de vente de 1,12 million d'euros situées à Seyresse et je crois qu'en 2021, les cessions sont montées à plus d'un million d'euros également.

Pour les investissements, vous poursuivez les travaux engagés sur la bibliothèque. Très bien mais gageons que le coût total des travaux sera bientôt supérieur au restant à charge de la ville, prévu pour la médiathèque, que vous avez souhaité bien vite enterrer. Cela vous fait sourire mais après tout !

Personne n'a été dupe, dès le début et c'est donc maintenant confirmé, le site du Jaï Alai a toujours été destiné à accueillir la salle de spectacle multimodale.

C'est d'ailleurs Madame la Préfète Madame BIGOT-DEKEYSER, en avril 2021, qui la première en avait donné confirmation. Ce qui d'après le quotidien Sud-Ouest du jour, vous avez fait « rire jaune ». A ce sujet, contrairement à vos affirmations, nous précisons ne pas être contre la salle, encore moins contre une salle à Dax. Nous condamnons par contre, avec 40 % des élus de la Communauté d'agglomération du Grand Dax, la précipitation avec laquelle vous menez ce dossier et le risque financier à réaliser cette opération maintenant, dans la période troublée actuelle, sans réelle étude d'impact financier. Vous avez donc fait faire des études, mobilisé du temps et de l'argent, pour valider artificiellement un choix fait depuis votre prise de fonctions. A propos d'étude, une AP/CP (Autorisations de Programme et Crédits de Paiement) est ouverte pour 200 000 €, pour une étude sur le devenir du marché couvert.

Monsieur le Maire, nous avons le plaisir de vous informer qu'à ce rythme, vous vous inscrivez comme le Maire ayant le plus grand nombre d'études sur un mandat. Je sais que

les études sont à la mode en Macronie mais tout de même là, cela commence à faire beaucoup ! Pour autant, nous nous accordons tous sur le fait que le marché couvert doit être repris et nous vous suggérons une concertation avec les habitants cette fois. Le nouveau plan de stationnement ayant visiblement échappé à un certain nombre d'entre eux.

Vous avez, une fois de plus, fustigé l'état de délabrement dans lequel le patrimoine municipal a été laissé par vos prédécesseurs et, une fois n'est pas coutume, nous allons vous inviter à vous référer à votre discours de prise de fonctions. Discours dans lequel vous saluiez les réalisations des maires précédents et notamment les rénovations des EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour les personnes âgées dépendantes) et des crèches, réalisées sous Gabriel BELLOCQ, qui avait pourtant trouvé les finances de la ville dans un état lamentable, notamment plombées par les emprunts toxiques. Comme quoi, « quand on veut, on peut » !

Au delà de ces constats, une fois de plus, nous regrettons que vous ne présentiez que le volet investissement. Quid du fonctionnement ? Quid de l'accompagnement des habitants au quotidien ? Pour être plus clair, dans ces orientations budgétaires, où sont les gens ? Rien sur l'accompagnement des personnes âgées, qui ont de plus en plus besoin de soutien dans leurs démarches dans leur quotidien.

Ni étude, ni réflexion, sur l'évolution nécessaire des centres de loisirs sur le Grand-Dax. Quelles mesures d'accompagnement pour les commerçants qui, après deux ans de souffrance suite au confinement et à la crise financière actuelle, doivent supporter les travaux du centre ville, l'augmentation des tarifs de stationnement et la fermeture du vieux pont à venir ? Quid du soutien et de la pérennisation des manifestations culturelles ? Quasi universelles comme les Rencontres à lire, le festival de la photo, la fête de la musique pourquoi pas « motors and blues ». Êtes-vous concerné par l'environnement Monsieur le Maire ? Je vois des arbres tomber sans être remplacés, je vois des fleurs mais rien de pérenne, quand les fleurs fanent, plus rien. Bref, je le répète, où sont les gens ?

Vous comprendrez aisément, au regard de nos différentes interventions depuis bientôt trois ans, que vos arbitrages ne correspondent en rien à ce que nous aurions fait et que ce rapport d'orientations budgétaires n'est, ni à la hauteur des enjeux, ni à la hauteur de ce que sont en droit d'attendre les Dacquoises et les Dacquois.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Mylène HENAULT.

Madame Mylène HENAULT

Alors, d'abord je laisserai Monsieur le Maire répondre sur certains sujets mais sur la hausse des coûts de personnel, sachez que ceci est inévitable et vous le savez. Effectivement c'est très bien pour le personnel. Par contre, quand vous dites qu'il n'y a rien de fait pour les habitants et bien c'est grâce à tout ce que nous mettons en place sur le personnel et sur les services rendus à la population par les crèches et par les EHPAD. Je vous rappelle quand même qu'il y a une subvention de la ville au Centre Communal d'Action Sociale. Nous travaillons pour les personnes âgées et je pense que Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE pourra peut-être parler aussi de tout ce qui est fait à ce sujet.

Ensuite, vous m'étonnez quand même ! Sur la taxe foncière, alors là franchement, j'en ris quand même. Nous dire que nous ne tenons pas notre promesse de programme sur le fait de ne pas augmenter les impôts locaux et nous dire qu'il y aura une augmentation de la taxe foncière et bien oui Monsieur LOUMÉ, je ne sais pas si vous êtes au courant mais la revalorisation des valeurs locatives est décidée au plan national. C'est indépendant de la volonté d'une commune, de la volonté du Maire et de son conseil municipal.

Excusez-moi de le dire mais je trouve cela d'un ridicule. Je ne comprends même pas que vous puissiez le dire. Est-ce que vous savez comment est faite une taxe foncière ? Il y a

des bases, des valeurs locatives et vous savez que l'augmentation n'est pas de notre fait, elle est initiée par l'État. Est-ce que vous le savez ?

Bon, enfin voilà, quant à la vente du patrimoine municipal, dans l'état où nous l'avons trouvé, je pense qu'il était quand même plus logique de vendre des biens qui tombaient en ruine. Je vous rappelle pour exemple, les bâtiments Boulevard Claude Lorrain, rue de la Caisse d'Épargne, Alexis ARRAS pourra en dire d'autres... Ils étaient dans un état épouvantable et ce n'est pas avec les finances que vous nous avez laissées que nous pouvions les remettre en état.

Pour remettre en état ce qu'il nous reste et il en reste beaucoup, quoi que vous en disiez, il faut de l'argent et l'argent est trouvé par la vente de biens. Pour moi, cela me semble normal.

Quant à la bibliothèque, quand vous faites le rapport entre la médiathèque et la bibliothèque. Je vous rappelle que le coût prévu pour la bibliothèque est de 1,2 million d'euros et sur la médiathèque, si je ne m'abuse, c'était 8 millions d'euros de prévus. Je ne sais pas comment vous l'auriez financée ? Ou alors, tout en augmentant l'endettement ? Moi, cela me semble bizarre.

Quant aux études aussi, je voudrais bien faire le rapport des études qui ont été faites avant, parce que de mémoire, je pense qu'il y en avait beaucoup aussi. Nous ferons un jour le point, nous regarderons et après pour le reste, je laisse Monsieur le Maire répondre.

Monsieur le Maire

C'est déjà très complet mais Monsieur LOUMÉ avait déjà demandé la parole.

Monsieur Yves LOUMÉ

Vous aviez fait une promesse de campagne qui avait même été relevée, je crois, par un journal national, qui disait qu'il était impossible de faire une telle promesse : « Je ne vais pas augmenter les impôts ». Nous savons très bien que les impôts...

Madame Mylène HENAULT

Non, Monsieur LOUMÉ...

Monsieur Yves LOUMÉ

Je peux terminer ? Merci.

Vous aviez fait cette promesse « Je n'augmenterai pas les impôts » et je crois que c'est le journal « Le Monde » mais nous le retrouverons pour ceux que cela intéresse, qui avait dit : « Attention, c'est une promesse qui est intenable ».

Voilà c'est tout ! C'est tout ce que je voulais faire remarquer aujourd'hui.

Madame Mylène HENAULT

Monsieur LOUMÉ, nous avons bien précisé à l'époque que c'était bien le taux des impôts communaux que nous n'allions pas augmenter. Il était d'ailleurs déjà fort élevé quand nous avons repris et nous n'allions pas en plus, accentuer ce taux. Il s'agit bien du taux et si vous reprenez nos éléments de campagne municipale, c'était bien indiqué « Nous n'allons pas augmenter le taux de fiscalité ».

Voilà c'est tout, merci.

Monsieur le Maire

Alors, Alexis ARRAS.

Monsieur Alexis ARRAS

J'ai moi-même un peu souri quand je vous ai entendu ce soir, parce que vous êtes véritablement sur une autre planète, vous n'êtes pas dans le même monde ! Quand vous nous dites la litanie des études, nous allons faire la liste des études qui ont été faites entre 2008 et 2020. Vous allez être effarés de tous ces projets qui n'ont jamais aboutis. Vous voulez que nous fassions la liste, ne serait ce que de la médiathèque, entre les différents sites qui ont été envisagés. C'est délirant ! Et vous venez, ce soir, nous expliquer que nous sommes simplement dans des études. Vous êtes sur une autre planète.

Vous nous avez parlé de la cession du patrimoine, là aussi j'ai souri. Honnêtement, dans le mandat précédent vous n'avez pas été avarés, ni depuis 2008. Je crois que nous avons évalué entre 15 et 16 millions d'euros le volume des cessions en douze ans. Et vous avez réussi en douze ans à augmenter de plus de 10 millions d'euros la collectivité, vous avez augmenté de plus de 30 % la taxe foncière, de plus de 30 % la taxe d'habitation.

Vous venez encore ce soir nous faire des leçons, c'est quand même extraordinaire ! Vous avez un surmoi... j'ai de l'admiration pour vous, honnêtement j'ai de l'admiration pour vous !

Je voudrais continuer sur le patrimoine, parce que honnêtement, ma collègue l'a dit, vu l'état dans lequel nous avons récupéré le patrimoine. Les 11 maisons rue de l'Epargne, mais nous aurions dû vous les faire visiter. Elles sont dans un état déplorable, attaquées par un champignon. Nous les avons vendues au bon moment. Le pire aurait été la démolition, ce sont les premières HBM (Habitations à Bon Marché) de Dax, c'est un élément patrimonial et nous allons le sauver, nous allons y mettre de jeunes ménages d'ailleurs, de jeunes actifs, grâce à In'li Sud-Ouest. Peut-être que vous considérez, vous aussi, que ce sont des logements de standing, comme je le lis dans la presse ? Non, ce n'est pas le cas. Là aussi, dans nos opérations de cession du patrimoine immobilier, nous avons ciblé en priorité le patrimoine le plus détérioré. Nous avons cité la rue Claude Lorrin, nous pourrions citer le Presbytère sur lequel nous faisons une opération avec Maciflore. Je vais vous le dire ce soir pour le Presbytère, si nous ne l'avions pas vendu, la structure de l'immeuble était tellement fragilisée, si nous avions attendu un ou deux ans de plus l'immeuble s'effondrait. Cela a été une opportunité pour nous que le groupe Maciflore accepte de faire une opération mutualisée avec les locaux de la Caisse d'Epargne et que nous puissions vendre cet élément, qui est aussi un élément du patrimoine du centre-ville.

Ce soir, vous nous expliquez, comme si nous vendions les bijoux de famille, comme si c'était réjouissant, ça n'est pas le cas.

Enfin, je voudrais finir sur le foncier, là aussi je l'ai dit lors d'un autre conseil municipal, il y a des faits et il y a vos propos. Les faits, ils sont que les terrains que nous vendons sont des terrains constructibles en orientation d'aménagement programmée, que vous avez inscrits dans le PLUIh que vous avez réalisé et que nous vendons aujourd'hui. Donc, vous aviez l'intention de les vendre ces terrains, vous n'alliez pas les garder. Aujourd'hui, vous savez qu'il existe la loi « Climat et résilience », la mise en place du zéro artificialisation nette. Si nous gardons ces terrains 15, 20 ou 30 ans, dans 15 ou 30 ans ces terrains deviendront inconstructibles et leur valeur sera égale à un terrain agricole. Peut-être voulez-vous monter une régie agricole municipale ? Beau projet mais ce n'est pas le nôtre. Le nôtre ce soir, c'est quand même de construire aussi.

Entendre vos propos, je souris, parce que je me dis qu'effectivement vous êtes sur une autre planète, nous ne sommes pas sur la planète terre.

Monsieur le Maire

Merci. Pas d'autre intervention ?

Pour conclure, beaucoup de choses ont été dites par Mylène HENault et Alexis ARRAS. Exercice qui n'est pas facile pour vous, parce que dès que nous parlons finances... La précédente mandature a montré votre capacité à gérer une collectivité.

Là les chiffres parlent d'eux-mêmes, les ratios ne sont pas bons. Effectivement, dans le contexte qui nous est imposé, nous en parlerons un peu plus dans le détail lors du vote du budget primitif, augmentation du point d'indice. Nous nous en réjouissons, parce que dans le contexte d'inflation généralisée, il est important que la rémunération des agents de cette collectivité puisse augmenter. Augmentation des coûts de l'énergie, charges de fonctionnement supplémentaires et nécessité de continuer à fonctionner, tout en rétablissant les finances de la collectivité. Autant dire que, quand nous regardons les choses posément, nous nous disons c'est la « quadrature du cercle » et bien là, les orientations budgétaires que vous avez sous les yeux, montrent que nous maintenons l'investissement pour les priorités liées au fonctionnement de la collectivité, la rénovation des bâtiments, la rénovation de la bibliothèque, qui en avaient bien besoin.

Le mythe, c'est récurrent avec vous, nous avons eu le coup pour plusieurs de vos projets qui étaient dans les dossiers, le mythe de ces investissements qui coûtent des millions d'euros mais qui, grâce à des subventions providentielles, ne coûteraient pratiquement rien à la collectivité. Nous avons bien vu ce que cela donnait sur les investissements précédents que vous avez menés, le reste à charge pour notre collectivité est toujours bien supérieur. Nous c'est cadré, nous allons garder cet équipement structurant en centre-ville, c'est notre volonté et puis les usagers de la bibliothèque-ludothèque pourront enfin profiter d'un lieu digne de ce nom. C'est la même chose pour les agents et pour les agents du CCAS que vous avez laissés travailler dans des conditions déplorables, c'est le cas pour beaucoup de personnes dans cette collectivité. Il nous faut reprendre tout cela, pour que notre ville continue à garder son attractivité et que nous puissions effectivement remettre de l'ordre dans nos finances. Remettre de l'ordre dans nos finances, c'est permettre les investissements et les fonctionnements de demain, ce qui n'était pas facile avec l'état des finances que nous avons trouvé.

Nous avons une épargne brute qui s'améliore, un endettement qui diminue et une épargne nette qui du coup s'améliore aussi. Ce qui, dans le contexte que je décrivais tout à l'heure, n'est pas évident, avec des services qui continuent à être dispensés à la population, parce que les habitants de Dax le méritent.

Nous avons continué à mener toutes les actions. Nous avons une école d'arts plastiques, un CCAS qui fonctionnent, un conservatoire qui permet à nos jeunes d'apprendre la musique avec un très bon niveau, donc oui tout cela continue.

Alors oui vous le disiez, les tarifs municipaux augmentent. Oui ils augmentent comme le montant de l'inflation, comme un peu tout en ce moment mais uniquement du montant de l'inflation. Nous aurions quelques communes, en passant l'Adour, à proximité, où il y a des augmentations de 100, 150 % sur les tarifs municipaux. Nous, nous avons tenu à maîtriser les choses et ne pas appliquer le coût réel.

Sur la stratégie foncière, la vente patrimoniale, Alexis ARRAS et Mylène HENAULT, ont bien répondu, ce n'est pas de la vente pour le plaisir mais c'est ce que nous appelons de la stratégie foncière. Les bâtiments dont nous n'avons plus besoin, vous aviez estimé que pour certains il fallait les garder, peut-être par fétichisme, pour les laisser se dégrader, avoir des coûts d'entretien qui explosent et du coup, dégrader les comptes de la collectivité, alors qu'ils ne servaient à rien. Bon et bien vous avez compris que nous, nous avons une autre option. Nous sommes plutôt là pour rationaliser et puis vendre des biens et des terrains qui permettent de faire venir de nouvelles populations dans notre ville parce que nous cherchons aussi à faire augmenter sa démographie. L'augmentation de la population c'est ce qui fait la vitalité d'une collectivité et nous maintiendrons le cap.

Avec vous, soit nous allons trop vite comme avec la salle de spectacle, soit nous n'allons pas assez vite parce que nous faisons des études. Je n'ai pas trop bien compris où se situait le curseur, donc nous allons continuer comme nous l'avons décidé, en agissant, en menant les projets, en se disant que pour aider les gens, le mieux n'est pas de leur verser des subventions, mais plutôt de les aider à bien travailler.

Tiens, comme les commerçants que vous avez cités. Moi j'estime qu'il vaut mieux refaire un centre-ville attrayant avec des espaces publics de qualité, qui leur permettront d'augmenter leur chiffre d'affaires, que de leur distribuer des subventions, comme quand nous faisons l'aumône, pour leur permettre de vivre. Je pense qu'un commerçant c'est quelqu'un qui souhaite vivre de son travail, augmenter son chiffre d'affaires. C'est ce que nous leur permettons en refaisant les équipements publics. Pour votre information, le taux de vacance est passé de 16 à 7 % dans notre ville, donc nous allons continuer à travailler dans ce sens.

Pour finir, vous m'avez dit : « Oui mais Gabriel BELLOCQ a trouvé les finances dans la même situation et il a refait les EHPAD et les crèches ». Vous avez souligné que quand c'était bien, je savais le dire et j'en ai parlé lors de mon discours d'installation. Le seul problème, c'est que Gabriel BELLOCQ a trouvé les finances dans un mauvais état et qu'il les a laissées dans un mauvais état. Nous, ce que nous sommes en train de faire, c'est de pouvoir remettre tout cela dans le bon sens, afin justement de libérer les marges de manœuvre qui nous permettent de continuer à mener les investissements structurants sur les espaces publics, nous parlions des études sur le marché couvert, parce qu'il faut faire des études avant d'avancer.

Les manifestations pour terminer, je pense que ce qui se passe dans notre ville, de l'avis de chacun, est plutôt perçu de manière euphorique. Les spectacles à l'Atrium sont pleins. Nous avons renoué avec la tradition des spectacles dans nos arènes. Nous avons eu des animations de Noël qui ont drainé des dizaines de milliers de personnes, ce qui n'avait pratiquement jamais été vu.

Voilà, nous avons une ville qui vit, qui respire, avec la nécessité d'arbitrer et de mettre les sommes au bon endroit. Parce que c'est ce qui nous intéresse, c'est que cette ville soit encore plus attractive, que nous y vivions encore mieux et qu'elle soit mieux à la fin du mandat qu'au début, dans la situation où nous l'avons trouvée. Nous allons donc considérer que ce débat d'orientations budgétaires (DOB) a eu lieu et il est demandé d'en prendre acte, cette fois-ci en votant, car c'est la spécificité pour le DOB.

Qui est pour prendre acte de ce débat ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Pris acte à l'unanimité.

Nous allons parler maintenant du refinancement de la dette et de l'étalement de la charge des indemnités de remboursement anticipé intégrées au capital. C'est bien sûr Mylène HENault qui va nous rapporter tout cela.

14- REFINANCEMENT DE LA DETTE ET ETALEMENT DE LA CHARGE DES INDEMNITES DE REMBOURSEMENT ANTICIPE INTEGREES AU CAPITAL

Madame Mylène HENault

Une convention a été signée le 29 novembre 2022 avec la SFIL, c'est la Société de Financement Local, pour le refinancement de l'emprunt n° MIS507261EUR.

Ce refinancement implique une sortie de l'emprunt pour le montant de 9 369 927,92 €, c'est le capital restant dû, une indemnité intégrée aux intérêts du nouvel emprunt pour la somme de 292 350,43 €, une indemnité de remboursement anticipé recapitalisé pour la somme de 90 000 € et enfin, la mise en place d'un nouvel emprunt pour la somme de 9 459 927,92 €.

Les opérations budgétaires pour la sortie de l'emprunt, l'indemnité intégrée aux intérêts du nouvel emprunt et l'indemnité de remboursement anticipé, la mise en place du nouvel

emprunt sont prévues sur le prochain budget 2023. Le refinancement de cet emprunt comporte une indemnité intégrée au capital du nouveau prêt pour 90 000 €. La charge correspondant aux indemnités de remboursement anticipé capitalisé peut être étalée sur la période restante à courir pour l'emprunt initial, donc la somme de 90 000 € peut être étalée sur 18 ans, à compter de 2023.

Les opérations d'ordre seront prévues sur le budget 2023 pour étalement de la charge, d'une part pour un transfert de la charge sur le budget principal 2023 pour un mandat à l'article 4817, un type de recettes à l'article 796 pour 90 000 €. Ensuite, sur les budgets suivants, nous aurons aussi des opérations d'ordre pour l'étalement de la charge proprement dit, avec un mandat de dépenses à l'article 6862 et un type de recettes pour 5 000 €. Ces opérations d'amortissement d'achat s'étaleront de 2023 à 2040, comme indiqué sur le tableau joint en annexe.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

DÉCIDER de procéder sur l'exercice 2023 aux écritures pour la sortie de l'emprunt refinancé, aux écritures pour l'indemnité intégrée aux intérêts du nouvel emprunt, aux écritures pour l'indemnité de remboursement anticipé capitalisé et aux écritures pour la mise en place du nouvel emprunt,

DÉCIDER de l'étalement et de l'amortissement de la charge correspondant à l'indemnité intégrée au capital du nouvel emprunt pour la somme de 90 000 € sur une durée de 18 ans et de procéder aux écritures comptables, comme indiqué dans le tableau annexé,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci, y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Merci. Mylène HENAULT toujours pour le recrutement d'un agent contractuel non permanent sur un contrat de projet.

15- RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL NON PERMANENT SUR UN CONTRAT DE PROJET

Madame Mylène HENAULT

Dans le cadre de la mission d'inventaire et de valorisation du patrimoine historique de la ville de Dax et d'un conventionnement avec la Région Nouvelle Aquitaine, il est nécessaire de recruter un agent contractuel non permanent, afin de mener à bien ce projet. Ce contrat de projet permettra à la ville de Dax, en lien avec la Région Nouvelle Aquitaine, de réaliser les objectifs scientifiques suivants :

- Missions sur le secteur Site Patrimonial Remarquable (SPR) : poursuite du terrain sur certains îlots avec visite des intérieurs, en particulier sur le secteur du futur PSMV, Plan de sauvegarde et de mise en valeur, hypothèse à l'étude, et des villas, et approfondissement des recherches documentaires, notamment sur les séries des archives départementales
- Hors SPR : achèvement du repérage des édifices postérieurs au cadastre de 1825 et antérieurs à 1980 et réalisation des dossiers des édifices sélectionnés pour une étude plus

approfondie. La question de la production d'une fiche individuelle pour le repéré, comme pour le secteur SPR, se pose et sera évaluée au cours de l'étude

- Étude thématique sur l'habitat à approfondir jusqu'aux années 1970 incluses
- Étude monographique sur l'architecte René Guichemerre
- Publication de synthèse sur l'ensemble de l'opération avec livraison du manuscrit pendant la durée de la convention.

En complément de ces objectifs scientifiques, des objectifs opérationnels sont fixés :

- Enrichissement des fiches patrimoniales du PLUI
- Accompagnement de l'étude de définition du périmètre du futur SPR et des outils d'urbanisme adaptés
- Expertise sur dossiers.

Ces tâches requièrent des compétences spécifiques, notamment en histoire de l'art et en histoire de l'architecture.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé au conseil municipal de créer, à compter du 1er mars 2023, un emploi non permanent sur le grade d'Attaché – catégorie A, dont la durée hebdomadaire de service est de 35h temps plein et d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour une durée de 3 ans.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER la création, à compter du 1er mars 2023, d'un emploi non permanent de catégorie A sur le grade d'attaché à temps complet pour mener à bien le projet exposé ci-dessus, se traduisant à la fois par des objectifs scientifiques et opérationnels dans le cadre de l'inventaire du patrimoine historique du territoire communal. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un conventionnement triennal avec la Région Nouvelle Aquitaine,

APPROUVER que cet emploi non permanent soit occupé par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée de 3 ans via un contrat de projet (article L332-24 du Code général de la fonction publique),

APPROUVER que la rémunération de l'agent soit calculée par référence aux grilles indiciaires du grade d'attaché pour tenir compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle. L'agent recruté percevra également le régime indemnitaire afférent au grade visé.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité. Merci.

La mise à jour du tableau des effectifs maintenant, toujours Mylène HENault.

16- TABLEAU DES EFFECTIFS ET CREATIONS DE POSTES : MISE A JOUR

Madame Mylène HENault

Le tableau des effectifs, c'est une délibération récurrente. Je ne vais pas vous lire tous les tableaux annexés.

Il permet de visualiser les postes budgétaires tout en distinguant les postes pourvus et les postes vacants.

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les tableaux des effectifs en prenant en compte plusieurs paramètres :

- les mouvements intervenus tout au long de l'année liés à des arrivées, des départs, des modifications de temps de travail ou encore des avancements et promotions des agents,
- les évolutions prévisibles du tableau dans l'année 2023 : départs, créations de postes, transformations de postes liées à des éventuelles nominations suite à concours...

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

ADOPTER le tableau des effectifs ci-joint au 02 février 2023.

Monsieur le Maire

Merci. Des questions ? Pas de question.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le tableau des effectifs est **adopté à l'unanimité**.

Merci Mylène HENAULT et je laisse la parole maintenant, non pas à Martine ERIDIA qui est absente pour des raisons personnelles et nous pensons bien à elle mais à Guillaume LAUSSU pour nous parler d'un sujet qui lui est cher aussi je le sais : le règlement du concours et le mode d'attribution des prix pour les maisons fleuries 2022 et 2023.

17- CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2022 ET 2023 : RÈGLEMENT DU CONCOURS ET MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

Monsieur Guillaume LAUSSU

La ville de Dax organise chaque année, le concours des maisons fleuries. Ce concours est ouvert à tous les dacquois. L'inscription doit se faire avant le 31 mai de l'année considérée. L'animation, le développement et la participation des habitants au fleurissement urbain, entrent pour une part importante dans la grille d'appréciation du concours régional/national des villes et villages fleuris, auquel la ville de Dax est inscrite.

Un règlement du concours des maisons fleuries, prévoyant les modalités d'organisation ainsi que la répartition des récompenses est décrite dans le tableau joint en annexe.

Ce concours a pour objectif d'encourager les dacquois à participer à l'effort d'embellissement de la ville, par des actions de fleurissement de qualité et perceptibles depuis la voie publique.

Le jury composé d'élus, de techniciens et de bénévoles, évalue la qualité du fleurissement des participants du concours.

Les crédits sont inscrits au budget primitif de la ville de Dax.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER l'organisation du concours,

APPROUVER le règlement du concours des maisons fleuries, tel que présenté en annexe,

APPROUVER la répartition des récompenses du concours telle que décrite dans le tableau joint en annexe,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ? N'hésitez-pas si vous avez des questions, sur le règlement notamment ? Guillaume est là pour vous répondre.

Rires dans la salle.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité. Merci.

Le renouvellement de l'autorisation de jeux au casino de Dax maintenant.

18- CASINO MUNICIPAL DE DAX : RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION DE JEUX AU CASINO DE DAX

Monsieur Guillaume LAUSSU

Le casino municipal de Dax est exploité dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) par la Société d'Expansion Touristique de Dax (SETD - détenue majoritairement par le groupe AREVIAN).

Conformément aux dispositions du Code de la sécurité intérieure sur la réglementation des jeux dans les casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques, ainsi que de l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, le conseil municipal doit émettre un avis sur le renouvellement de l'autorisation de jeux dans le casino de Dax.

Le renouvellement de cette autorisation, délivrée par arrêté du Ministère de l'intérieur, est la condition nécessaire permettant au casinotier de poursuivre les missions qui lui ont été attribuées par délégation de service public.

Il sera donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

ÉMETTRE UN AVIS FAVORABLE sur le renouvellement de l'autorisation de jeux au casino municipal de Dax, permettant ainsi à la SETD (Société d'Expansion Touristique de Dax), société exploitant ce casino, de déposer une demande de renouvellement de l'autorisation auprès de Monsieur le Sous-Préfet,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

La convention de délégation de service public concernant la gestion et l'exploitation du crématorium municipal, qui nécessite un avenant.

19- CREMATORIUM MUNICIPAL : GESTION ET EXPLOITATION, CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC, AVENANT N°13

Monsieur Guillaume LAUSSU

La société OGF et la ville de DAX ont conclu une convention de délégation de service public pour la construction et la gestion du crématorium de Dax en date du 12 juillet 1999, modifiée par 12 avenants.

C'est donc un avenant n°13 à cette convention qui est présenté au conseil municipal, ce dernier portant sur plusieurs points.

En premier lieu et conformément aux dispositions des articles R. 1335-9 et suivants du Code de la santé publique et de l'arrêté du 07 septembre 1999, relatif aux contrôles des filières d'élimination des déchets d'activité de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques, la crémation de pièces anatomiques d'origine humaine doit être réalisée dans un crématorium.

A cet effet, l'avenant n°13 a pour objet de modifier les stipulations de la convention afin de permettre ce type de crémation au crématorium de Dax, en application des dispositions de l'article R.3135-8 du Code de la commande publique.

D'autre part, le contexte général de l'augmentation des prix des fluides et des matières premières, induit une variation exceptionnelle des indices principaux sur lesquels est fondée la formule de révision prévue par l'article 19 de la convention. Ainsi, l'application de la formule aurait dû conduire pour l'année 2023 à une augmentation de 23% des tarifs des prestations facturées aux usagers du service public. Aussi et d'un commun accord, les parties ont décidé de déroger temporairement aux dispositions de la convention concernant la révision des tarifs et d'appliquer, pour l'année 2023, une augmentation contenue des tarifs, à hauteur de 10%.

Enfin, cet avenant est aussi l'occasion de mettre à jour les indices figurant dans la formule de révision et de modifier la date à laquelle les nouveaux tarifs entrent en vigueur, tout au long de la durée de la convention. La date actuelle étant peu lisible pour les usagers, puisque fixée au 12 septembre de chaque année.

Les modifications apportées par cet avenant n'ont qu'un impact très faible sur l'équilibre économique de la délégation de service public.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER l'avenant n°13 à la convention de délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation du crématorium municipal de Dax ainsi que son annexe,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Merci, nous avons donc épuisé l'ordre du jour de ce conseil municipal. Comme je vous le disais, une question orale a été posée et envoyée par le groupe d'opposition « Dax en commun ! ». Je vous laisse donc la lire.

Madame Viviane LOUMÉ-SEIXO

Merci. Monsieur le Maire,

Fin décembre, un campement de quelques tentes apparaissait sur les berges de l'Adour, sous le Pont Neuf, se mettant ainsi à l'abri des intempéries. La montée de l'Adour a rapidement obligé le déplacement de ce campement de fortune et plus d'un mois plus tard, il se trouve toujours à l'entrée du cimetière St Pierre, route de Narrosse. Il accueille jusqu'à une dizaine de personnes, sans que diminue, ni le nombre de sans-abris qui s'y retrouvent, ni le nombre de tentes qui les abritent. Alors que tous pensaient voir ces tentes disparaître, il n'en est rien. Les Dacquoises et les Dacquois constatent avec stupeur que vous laissez pourrir la situation espérant soit, que le problème disparaisse, soit que d'autres s'en emparent. Pendant que les températures négatives perdurent, la situation elle, se dégrade. Sollicité par la presse, vous répétez à l'envie que la gestion de l'accueil de jour ne relève pas du champ de compétences d'une municipalité. Complétant vos propos en précisant entre autres médias sur France 3, je vous cite : « Nous ne disposons même pas de suffisamment de locaux pour loger l'ensemble des services municipaux ». C'est donc votre leitmotive face à une telle situation, soit !

Alors que dans le même temps, Monsieur le Maire, dans l'urgence, vous êtes capable de trouver un local, propriété d'un privé, pour reloger les tatamis, moyennant un loyer mensuel de 3 360 €, somme à laquelle s'ajoute le montant des travaux d'aménagement nécessaires pour permettre d'intégrer les lieux. Vous êtes ainsi en capacité de trouver une salle pour héberger un dojo, quand vous n'avez entamé aucune démarche pour trouver un local d'accueil. Pire, vous avez donné l'ordre de fermer les sanitaires du cimetière, piétinant encore davantage la dignité de leurs usagers de fortune.

Rappelons qu'en d'autres temps, à Dax, vos prédécesseurs ont influé sur les services de l'État, en permettant le maintien de l'accueil de jour. Trouvant un local et faisant voter des subventions afin de soutenir les associations qui l'animaient et ainsi en accompagner la gestion. Un accueil de jour permet de disposer d'un lave-linge, d'un sèche-linge, de douches et de sanitaires. Au-delà d'un café ou d'un repas chaud, il est un outil de socialisation et de réinsertion indispensable. Il permet à ces usagers accidentés de la vie de venir se poser quelques heures, de trouver un peu de réconfort, de renouer un lien social, de bénéficier d'un suivi médical et d'une aide pour les démarches administratives.

Monsieur le Maire, tout ne peut pas être réduit à une pseudo problématique de champ de compétences. Il s'agit bien là de volonté politique. Pour preuve, la ville de Bayonne a déclenché un plan grand froid, ouvrant des places supplémentaires la nuit, en complément des dispositifs déjà existants, tel le point d'accueil jour ou le dispositif d'hébergement d'urgence. La ville d'Avignon a même créé à la hâte, un centre d'hébergement de 30 places dans sa salle municipale. Ce ne sont là que deux exemples parmi beaucoup d'autres. La commune de Dax dispose de nombreuses salles municipales, nous ne pouvons croire qu'elles sont toutes occupées simultanément, de jour comme de nuit. Au-delà de la conscience collective et de la considération que nous portons à la nature humaine, c'est un devoir républicain, inscrit sur le fronton de nos mairies, « égalité, fraternité », qui nous oblige. Comme nous le relevons dans votre rapport des orientations budgétaires, vous ne prévoyez rien. Face à l'urgence sanitaire et sociale, la ville doit être le premier rempart face aux inégalités.

Monsieur le Maire, notre question est simple. Comment pouvez-vous laisser des femmes, des hommes et des enfants dans la rue par moins 5 degrés ?

Monsieur le Maire

Bien, merci.

C'est toujours appréciable de voir, que ce soit dans les écrits que vous distribuez ou dans les propos que vous tenez ici, la légèreté, la pondération, la sérénité, c'est-à-dire que vous n'êtes pas du tout dans l'outrance. Je plaisante bien sûr puisque vous versez dans la démagogie la plus primaire sur un sujet qui ne le mérite pas, parce qu'il s'agit d'hommes et de femmes qui sont dans une situation précaire.

Vous citez mes prédécesseurs et vous avez raison, parce que le problème des personnes qui sont sans domicile dans cette ville ou d'ailleurs, dans beaucoup de villes de France, il

n'est pas nouveau, il ne date pas de quelques mois mais il est très ancien. D'ailleurs, Monsieur KLEIN, qui nous a rejoint dans le public, pourra vous dire après ce conseil, qu'il a été amené à interpeller mes prédécesseurs, parce que la situation n'a jamais été réglée; et que l'Association Droit au logement a toujours voulu alerter les élus avec des opérations diverses sur ce sujet.

Le sujet est bien réel, croyez bien qu'il n'est pas besoin de monter des tentes devant le cimetière Saint-Pierre ou ailleurs, pour m'alerter sur ce point.

Même si vous mélangez tout, l'accueil de jour, l'accueil de nuit, qui sont des sujets différents et traités de manière différente. Bien évidemment, nous sommes sur le sujet de l'accueil de jour depuis le début du mandat puisque mes prédécesseurs avaient choisi un lieu qui n'était pas satisfaisant. Un lieu qui était devenu insalubre et qui ne permettait plus d'accueillir les personnes qui venaient bénéficier des services dispensés dans l'accueil de jour, avec les services de l'État, parce que bien évidemment, c'est leur compétence.

Et je veux revenir sur ce point qui ne semble pas vous poser problème mais, dans notre pays, il y a une grande quantité d'accompagnements, parfois imparfaits mais beaucoup d'accompagnements. Qu'ils soient sur le système d'accueil en termes de logements, en termes de soins et qui permettent à toute la population d'être accueillie. Pour que cela soit efficace, les missions et les compétences ont été réparties entre différentes collectivités et celle dont vous parlez est effectivement remplie par l'État et le Conseil départemental pour une partie, afin que chacun puisse faire ce qu'il doit. Moi je veux bien, pour vous faire plaisir, prendre toutes les compétences du monde, pallier toutes les situations que connaissent les personnes mais qui prendra les nôtres derrière.

Nous avons aussi des choses à assumer pour les compétences qui sont les nôtres. Avec Monsieur le Sous-Préfet, avec les représentants de la Croix Rouge, Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE qui s'occupe de par sa délégation du CCAS pourra en témoigner, nous nous sommes mis en recherche de locaux et ce n'est pas chose simple. Nous avons tenté, dans l'urgence, un accueil à St Vincent-de-Paul, avec d'ailleurs un accueil pas toujours très favorable de la part des élus de cette commune. Nous avons trouvé un endroit qui, de par l'éloignement géographique, n'était pas satisfaisant et cet accueil a de nouveau dû être fermé.

Nous avons continué les recherches et depuis quelques semaines, un endroit a été ciblé par les services de l'État, la Croix Rouge et le département, en coordination avec les services du CCAS. Il y a des travaux à mener, nous allons tout faire pour que les autorisations administratives soient données le plus rapidement possible, pour que ces travaux puissent être faits dans les délais les plus courts possibles. En attendant, une association nous permettra de mener, de manière un peu moins efficace mais mener quand même, les actions de l'accueil de jour. Nous avançons, avec la difficulté qu'ont connue tous mes prédécesseurs et avec une situation qui n'est, hélas, pas nouvelle. Cela n'est pas notre compétence mais nous avons tenu à accompagner les collectivités, notamment l'État dont c'est la compétence, pour avancer sur ce dossier. Moi, sans faire de bruit, sans étaler ce que je faisais dans les médias, parce que je considère que ce qui compte sur ce sujet, c'est l'efficacité et non pas les mises en scène. Par contre, nous avons des compétences à mener sur ce sujet.

Nous continuons à fournir les aides d'urgence alimentaire par le biais du CCAS. Nous continuons à accompagner la construction et la réhabilitation de logements sociaux, 139 nouveaux logements sociaux depuis que nous avons été élus et 152 réhabilités. Ça c'est notre compétence et nous la menons.

Nous continuons à mener les compétences qui sont celles de la collectivité. Vous raillez aujourd'hui le fait que nous ayons relogé toutes les associations, il y en a 6 qui bénéficiaient du Dojo. Je ne reviendrai pas sur les raisons qui nous amènent à devoir trouver une solution, parce que le dossier a été mal géré en amont. Oui, nous avons relogé 6 associations qui pratiquaient leurs activités dans ce Dojo, parce que ça c'est la compétence première de la mairie. Aujourd'hui, vous raillez le judo et les autres

associations qui vont dans ce bâtiment. Hier, c'était le DGB (Dax Gamarde Basket), dans un tract, qui, à vos yeux n'avait pas les vertus suffisantes pour proposer une salle. J'ai l'impression que vous avez un problème avec ces associations.

Nous, nous continuons à les accompagner, comme nous conduisons toutes les actions que nous avons à mener.

Sur ce sujet, j'invite tout le monde à regarder les choses avec objectivité, humilité aussi. Sachez que, si vous voulez continuer à aller sur ces sujets et la manière de les traiter, plutôt proche du caniveau que de l'élévation, sachez que moi je continuerai à trouver des solutions pour tous les dossiers qui nous sont opposés. Puisque vous nous opposez l'humanité qui serait la vôtre, contre une absence totale d'humanité qui serait la nôtre, puisque j'ai cru comprendre que le local qui était proposé pour l'accueil de jour faisait partie du patrimoine immobilier d'un de vos élus, je vous propose, si vous voulez vraiment donner l'exemple, je vous propose de le mettre à disposition, à titre gratuit. Nous aurons là une illustration de la bonté d'âme que vous avez décrite dans cette question.

Je vous remercie. Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 20h06.

Secrétaire de séance,

Le Maire,

Fanny MESPLET.

Julien DUBOIS.

